

Avis de convocation

**Assemblée générale mixte
de PagesJaunes Groupe**

le 19 avril 2006 à 17 heures
au Palais des Congrès, Amphithéâtre bleu
2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris





SOMMAIRE

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

p.4

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire ?

p.4

Comment vous informer ?

p.4

Comment voter ?

p.5

Comment remplir le formulaire joint à ce document ?

p.7

ORDRE DU JOUR

p.8

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE PAGESJAUNES GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

p.9

Rapport sur la gestion du Groupe

p.9

Perspectives d'évolution

p.11

Objectifs financiers

p.11

PROJETS DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

p.12

À titre ordinaire

p.12

À titre extraordinaire

p.15

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

p.18

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

p.19



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de PagesJaunes Groupe se tiendra

Mercredi 19 avril 2006 à 17 heures
Palais des Congrès – Amphithéâtre bleu
2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris.

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix en utilisant le formulaire de « **vote par correspondance ou par procuration** » joint à cette convocation. Quel que soit le mode de participation que vous choisissiez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de PagesJaunes Groupe.

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire ?

- ▶ **Pour vos actions nominatives :**
être inscrit en compte nominatif (pur ou administré)
un jour au moins avant la date de la réunion.

- ▶ **Pour vos actions au porteur :**
faire établir dès que possible, un certificat constatant l'indisponibilité de vos titres (certificat d'immobilisation) par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres. Pour être pris en compte, ce certificat devra parvenir à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, banque centralisatrice de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe, au plus tard le 18 avril 2006 avant 15 heures.

Comment vous informer ?

Pour tout renseignement sur PagesJaunes Groupe, le service des relations avec les actionnaires est à votre disposition :

- ▶ **Par téléphone :**
au 1010 ou 0800 05 1010 – (Numéro Vert)
de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi

- ▶ **Par Internet :**
www.pagesjaunesgroupe.com

- ▶ **Par e-mail :**
actionnaires@pagesjaunes.fr

- ▶ **Par courrier :**
PagesJaunes Groupe, groupe France Télécom
BP 1010
75721 Paris cedex 15

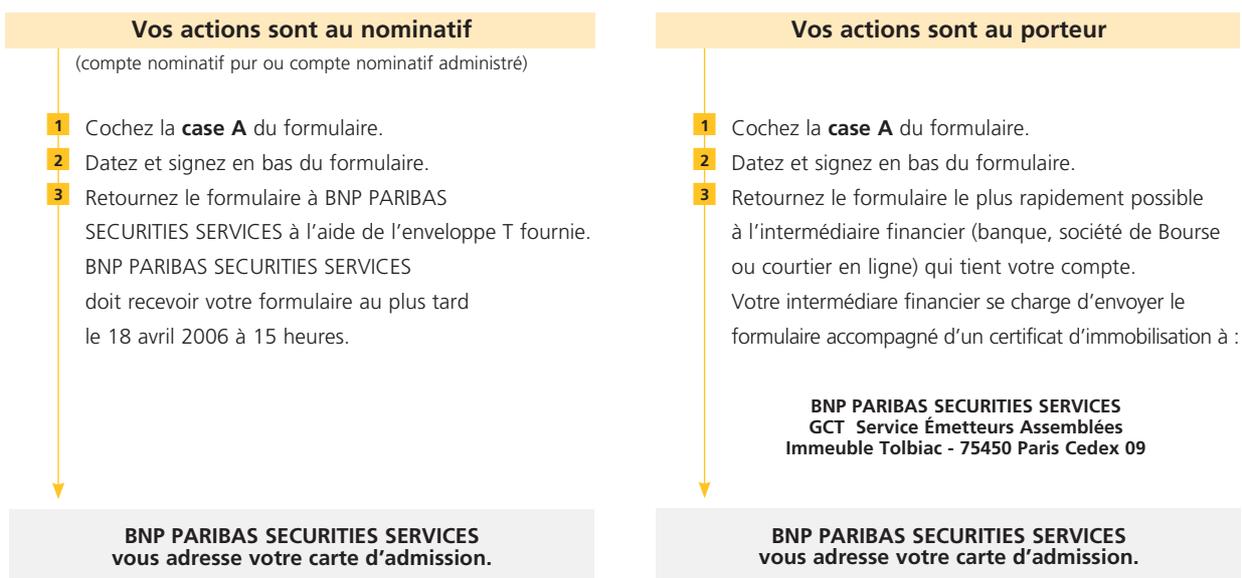
Comment voter ?

Vous êtes actionnaire de PagesJaunes Groupe à la date de l'Assemblée, vous devez utiliser le formulaire de vote/participation (cf. modèle p. 7).

Vous avez quatre possibilités pour exercer votre droit de vote :

- assister personnellement à l'Assemblée générale
- donner votre pouvoir à un tiers
- donner votre pouvoir au Président de l'Assemblée
(le Président du Conseil d'administration)
- voter par correspondance

Vous souhaitez assister à l'Assemblée générale



Vous vous présentez le jour de l'Assemblée avec votre carte d'admission.

Si votre demande est parvenue à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES après le 18 avril 2006, votre carte sera tenue à disposition au guichet des cartes en attente le jour de l'Assemblée.

Si vous n'avez pas demandé votre carte d'admission :

- en qualité d'actionnaire au nominatif, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet, à l'accueil de l'Assemblée ;
- en qualité d'actionnaire au porteur, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur présentation d'un certificat d'immobilisation établi par votre intermédiaire financier et d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet le jour de l'Assemblée.



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Vous souhaitez voter par correspondance ou être représenté(e) à l'Assemblée générale

Voter par correspondance

- 1 Cochez la **case B** du formulaire.
- 2 Cochez la case « Je vote par correspondance » **case 1** et indiquez votre vote.
Si vous désirez voter « contre » une résolution ou vous « abstenir » (l'abstention étant assimilée à un vote « contre »), noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée.
Ne noircissez aucune case si vous votez « pour » à chaque résolution.
- 3 Datez et signez en bas du formulaire.

Vous avez voté.

Donner pouvoir au Président

- 1 Cochez la **case B** du formulaire.
- 2 Cochez la case « Je donne pouvoir au Président » **case 2**.
- 3 Datez et signez en bas du formulaire.
- 4 Ne noircissez aucune case
- 5 Vos voix s'ajouteront à celles du Président.

Vous avez voté.

Donner procuration à son conjoint ou à un actionnaire

- 1 Cochez la **case B** du formulaire.
- 2 Cochez la case « Je donne le pouvoir » **case 3**.
- 3 Précisez l'identité (nom, prénom et adresse) de la personne qui vous représentera.
- 4 Datez et signez en bas du formulaire.

Vous avez voté.

► Si vos actions sont au nominatif :

Retournez le formulaire à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES en utilisant l'enveloppe T fournie.

► Si vos actions sont au porteur :

Adressez le formulaire à l'intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne) qui tient votre compte. Votre intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'un certificat d'immobilisation à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – GCT Service Émetteurs Assemblées
Immeuble Tolbiac – 75450 Paris Cedex 09.

Comment remplir le formulaire joint à ce document ?

N'envoyez pas directement votre formulaire à PagesJaunes Group. Toutes les opérations relatives à l'Assemblée générale sont assurées par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, banque centralisatrice de l'Assemblée générale de PagesJaunes Group.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – GCT Service Émetteurs Assemblées Immeuble Tolbiac – 75450 Paris Cedex 09.

Vous souhaitez assister à l'Assemblée
et recevoir votre carte d'admission :
Cochez la **case A**.

Vous souhaitez être représenté à l'Assemblée :
Cochez la **case B**.

Si vos actions sont au porteur,
n'oubliez pas de joindre à ce formulaire le certificat
d'immobilisation obtenu auprès de votre teneur de compte.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*

B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Nombre de voix / Number of voting rights :

Nominatif Registered VS / single vote
VD / double vote

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de PagesJaunes Groupe se tiendra

pagesjaunes

mercredi 19 avril 2006 à 17 heures
Palais des Congrès – Amphithéâtre bleu
2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris.

1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui Yes	Non/No Abst/Abs	Oui Yes	Non/No Abst/Abs
									A		F	
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B		G	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C		H	
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D		J	
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E		K	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting*

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf*

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / *I abstain from voting (is equivalent to a vote against)*

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Mlle / *I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf*

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest
sur l're convocation / on 1st notification
AGO - AGE
ordinary meeting / extraordinary meeting

à la BANQUE / to the Bank
18 avril 2006 15h00 / 18th April, 2006 15.00

2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
date and sign the bottom of the form without completing it
cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

3 JE DONNE POUVOIR A : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'Assemblée**
I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) to represent me at the above mentioned meeting.
M, Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
CAUTION : concerning bearer shares, your vote or proxy will not be counted unless these shares have been blocked from trading by the subcustodian within the prescribed period.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.

Date & Signature

Pour voter par correspondance,
Cochez la **case 1**.

Pour être pris en compte,
votre formulaire doit parvenir à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES au plus tard le 18 avril 2005 avant 15 heures.

Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée :
Cochez la **case 2**.
Datez et signez au bas du formulaire, sans rien remplir.

Vous donnez pouvoir à une personne dénommée :
Cochez la **case 3** et inscrivez les coordonnées de cette personne.



ORDRE DU JOUR

À titre ordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tel que ressortant des comptes annuels et fixation du dividende ;
- Approbation des conventions visées au rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Fixation du montant de la rémunération du censeur ;
- Nomination de France Télécom en tant qu'administrateur personne morale ;
- Nomination de M. Antonio ANGUIA en tant qu'administrateur.

À titre extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapports des Commissaires aux comptes ;
- Modification de l'article 16 des statuts aux fins de permettre la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de télécommunications ;
- Modification des articles 31 et 32 des statuts aux fins de modifier les règles de quorum pour les mettre en conformité avec les articles L. 225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, tels que modifiés par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 ;
- Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires ;
- Pouvoirs pour formalités.



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE PAGESJAUNES GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. Rapport sur la gestion du Groupe

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS DE PAGESJAUNES GROUPE

(en millions d'euros)	2005	2004 *	Variation 2004/2003
Chiffre d'affaires	1 060,7	1 001,0	6,0 %
Marge brute opérationnelle	463,1	411,7	12,5 %
Résultat d'exploitation	399,0	345,1	15,6 %
Résultat net part du Groupe	261,7	212,9	23,0 %

* À périmètre constant.

- **Le chiffre d'affaires du Groupe consolidé** a progressé de 6,0 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 1 060,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette progression s'explique par l'enrichissement de l'offre tant sur les annuaires imprimés que sur les services en ligne, par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur existant et par la conquête de nouveaux annonceurs en France et en Espagne.
- **La marge brute opérationnelle (MBO)** a progressé de 12,5 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 463,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le taux de MBO par rapport au chiffre d'affaires est passé de 41,1 % (41,9 % hors frais d'IPO) en 2004 à 43,7 % en 2005, traduisant une amélioration significative de la rentabilité du Groupe consolidé. Cette amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la bonne maîtrise de l'ensemble des charges, notamment par la poursuite de l'optimisation des coûts éditoriaux sur les annuaires imprimés, et de la réduction des pertes de QDQ Media.
- **Le résultat net part du Groupe** s'élève à 261,7 millions d'euros en 2005 contre 212,9 millions d'euros en 2004 à périmètre constant, soit une progression de 23,0 %.

Segment PagesJaunes en France

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France a progressé de 5,8 % en 2005 par rapport à 2004 et s'élève à 956,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette évolution résulte de la progression du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et des services en ligne sur Internet, tandis que le chiffre d'affaires des services en ligne sur Minitel est en baisse sensible. La progression du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et le dynamisme des activités Internet a plus de deux fois compensé la diminution du chiffre d'affaires du Minitel, grâce notamment à l'augmentation du nombre de clients sur les supports imprimés et en ligne. Globalement, le nombre d'annonceurs progresse de 6,1 % entre 2004 et 2005 à environ 620 000 annonceurs en 2005. Près de 113 000 nouveaux annonceurs ont été conquis en 2005 contre 98 000 en 2004, le chiffre d'affaires moyen par annonceur restant stable à 1 528 euros.

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire, a progressé de 3,1 % en 2005 par rapport à 2004 et s'élève à 638,2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

D'une période à l'autre, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes a progressé de 3,8 % à 524,3 millions d'euros et celui de l'Annuaire est resté stable à 113,9 millions d'euros. Ces progressions s'expliquent essentiellement par l'augmentation du nombre d'annonceurs (575 435 annonceurs au 31 décembre 2005 contre 550 504 annonceurs au 31 décembre 2004), le chiffre d'affaires moyen par annonceur en 2005 (1 109 euros) étant légèrement inférieur à celui de l'exercice 2004 (1 124 euros).



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE PAGESJAUNES GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne a progressé de 12,0 % en 2005 par rapport à 2004 et s'élève à 285,0 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires des services en ligne comprend la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que l'activité de création et d'hébergement de sites.

Cette évolution résulte principalement de la forte croissance du chiffre d'affaires des services Internet, en progression de 34,3 % à 227,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette progression s'explique par l'augmentation de 10,3 % du nombre d'annonceurs sur pagesjaunes.fr entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 (339 553 annonceurs au 31 décembre 2005 contre 307 953 annonceurs au 31 décembre 2004), combiné à la croissance du chiffre d'affaires moyen par annonceur de 23,5 % (631 euros en 2005 contre 511 euros en 2004), sous l'effet conjugué de l'augmentation de tarifs en phase avec le développement de l'audience et de l'élargissement de l'offre de produits comme les produits d'impact multimédia, les offres d'affichage « Totem » et les produits publicitaires s'apparentant à de la publicité locale sur Internet (e-pub). Par ailleurs, l'enrichissement de la gamme de sites Internet à partir de novembre 2004 avec une offre d'entrée de gamme nommée « En savoir plus » a contribué à la poursuite de la fidélisation de la clientèle et à la progression du chiffre d'affaires en 2005.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France a augmenté de 8,2 % en 2005 par rapport à 2004, s'élevant à 33,0 millions d'euros en 2005, soit 3,5 % du chiffre d'affaires du segment. Ce chiffre d'affaires résulte essentiellement des activités de PagesPro sur supports imprimés et Internet, mais également des activités de vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, de l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel, des activités de services de renseignement par téléphone 118 008 et des activités d'Europages sur supports imprimés et Internet.

Marge brute opérationnelle

La marge brute opérationnelle (MBO) du segment PagesJaunes en France a progressé de 10,5 % entre les deux périodes et s'élève à 457,5 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le taux de marge de MBO de ce segment est passé de 45,8 % en 2004 à 47,9 % en 2005, soit une progression du taux de marge de MBO de 2,1 points entre les deux périodes. Hors effet des frais non récurrents d'introduction en bourse enregistrés en 2004, la MBO a progressé de 8,4 %. Cette performance résulte essentiellement de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts.

Segment International et Filiales

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du segment International et Filiales est en progression de 9,4 % par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 108,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Activité Annuaire BtoC

Le chiffre d'affaires des activités annuaires BtoC a progressé de 10,2 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant pour s'élever à 52,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire BtoC résulte de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, leur édition et leur distribution, réalisés par les filiales QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Activité Kompass

Le chiffre d'affaires des activités Kompass a progressé de 7,1 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires de l'activité Kompass résulte de la commercialisation du système d'informations Kompass par le biais des ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD-Rom, Minitel et Internet (Kompass.com, l'annuaire en ligne mondial des concessionnaires Kompass).

Activité Marketing direct et services géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques a progressé de 10,6 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 27,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce chiffre d'affaires résulte de la commercialisation de fichiers qualifiés de particuliers et d'entreprises pour des campagnes de prospection, de prestations de traitement de données, de services géographiques en ligne et de photos de villes.

Marge brute opérationnelle

La marge brute opérationnelle (MBO) s'élève à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre une perte de 2,2 millions d'euros constatée en 2004 à périmètre constant. L'amélioration de la MBO provient de la croissance du chiffre d'affaires de chacune des filiales, combinée à la poursuite du plan de redressement de QDQ Media. La MBO de QDQ Media a atteint - 5,1 millions d'euros en 2005 contre - 13,0 millions d'euros en 2004.

2. Perspectives d'évolution

Le Groupe a l'ambition pour 2006 de poursuivre une croissance soutenue et de maintenir un niveau de rentabilité opérationnelle élevé notamment par :

- ▶ la relance de l'Annuaire en France grâce à une nouvelle offre éditoriale et publicitaire ;
- ▶ l'extension des services de pagesjaunes.fr par la poursuite d'une stratégie de croissance axée sur le développement de fonctionnalités, l'enrichissement de ses contenus et l'optimisation de la mise en relation ;
- ▶ le développement des services de renseignements téléphoniques (118 008) en France.

3. Objectifs financiers

Pour 2006, PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants :

- ▶ croissance interne du chiffre d'affaires consolidé de 6,5 % à 8,5 % ;
- ▶ croissance de la MBO consolidée de 5 % à 7 %, essentiellement sur le second semestre en raison de l'investissement sur le 118 008 au premier semestre ;
- ▶ objectif d'équilibre de la MBO de QDQ Media au second semestre.

PagesJaunes Groupe envisage de distribuer l'intégralité du résultat net du groupe au titre de l'exercice 2006. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.



PROJETS DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 AVRIL 2006

À titre ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 242 142 849 euros. Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du

Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- 1 constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 242 142 849 euros ;
- 2 constate que le report à nouveau est de 3 689 152 909 euros ;
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 3 931 295 758 euros ;
- 3 décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,02 euro par action ;
- 4 et décide d'affecter le solde du montant disponible au poste « report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement à partir du 2 mai 2006. Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 284 365 402 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action⁽¹⁾	Avoir fiscal⁽²⁾
2002	182 700	0,91	Dont 0,038 ouvrant droit à avoir fiscal
2003	182 700	0,86	Sans avoir fiscal
2004	278 789 610	0,93	Sans avoir fiscal ⁽³⁾

(1) Le montant du dividende tient compte de la division du nominal décidée par l'Assemblée générale du 27 mai 2004, la valeur nominale de chaque action ayant été portée de 300 euros à 0,20 euros.

(2) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau (ne concerne que les exercices 2002 et 2003).

(3) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (ne concerne que l'exercice 2004).

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 836 368 830 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 7 février 2006, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale,

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- ▶ met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa neuvième résolution d'acheter des actions de la Société ;
- ▶ autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois,
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social,
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.



PROJETS DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 AVRIL 2006

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- › de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- › de réduire le capital de la Société en application de la treizième résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- › d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- › de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- › de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou

la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Jetons de présence alloués au Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 250 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Rémunération du censeur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer la rémunération du censeur à 10 000 euros de montant fixe annuel, à 2 500 euros par séance du Conseil d'administration et 1 000 euros par séance d'un Comité du Conseil d'administration dont il serait membre pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination de France Télécom en tant qu'administrateur personne morale

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme, en qualité d'administrateur personne morale, France Télécom, pour une période de cinq années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Antonio ANGUIA en tant qu'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme, en qualité d'administrateur, M. Antonio ANGUIA, pour une période de cinq années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

À titre extraordinaire

DIXIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 16 des statuts aux fins de permettre la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de télécommunications

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'alinéa 6 de l'article 16 des statuts de la Société pour le mettre en conformité avec l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

En conséquence, l'alinéa 6 de l'article 16 est modifié comme suit :

« Article 16 – Conseil d'administration

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. »

Le reste de l'article est inchangé.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Modification des articles 31 et 32 des statuts aux fins de modifier les règles de quorum pour les mettre en conformité avec les articles L. 225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, tels que modifiés par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les articles 31 et 32 des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les articles L. 225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, tels que modifiés par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

En conséquence, les articles 31 et 32 sont modifiés comme suit :

« Article 31 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé sauf prolongation par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions



ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Article 32 – Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur. »

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les Assemblées générales

extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la présente autorisation, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires seront les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de la décision d'attribution.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui

seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- › fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- › fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- › décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- › déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- › décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société ;
- › décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- › et plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- › met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa 21^e résolution ;
- › délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions ordinaires PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- › décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- › délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- › fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003	Exercice 2002	Exercice 2001
Nature des indications					
1 – Situation financière en fin d'exercice					
<i>(en euros)</i>					
Capital social	55 757 922	55 757 922	54 810 000	54 810 000	54 810 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	278 789 610	278 789 610	182 700	182 700	182 700
2 – Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires HT	9 827 ⁽¹⁾	4 971 ⁽¹⁾	847 610	805 645	751 720
Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	236 001	3 953 234 ⁽²⁾	336 064	366 345	273 833
Impôts sur les bénéfices	- 6 611	0	107 156	120 601	100 120
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	26 778	24 440	21 207
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	242 143	3 948 522	167 924	206 106	167 286
Montant des bénéfices distribués en n + 1	284 365 ⁽³⁾	259 274	235 957	248 107	151 641
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action					
<i>(en euros)</i>					
Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,87	14,18	1 106	1 211	835
Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,87	14,16	919	1 128	916
Dividende versé à chaque action	1,02 ⁽³⁾	0,93	1 291	1 358	830
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	17	2 970	2 935	2 802
Montant de la masse salariale	3 969	2 074	141 457	139 382	127 848
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 587	1 125	57 113	56 845	51 337

(1) PagesJaunes Groupe exerce depuis 2004 une activité de holding.

(2) Le bénéfice 2004 comprend la plus value de cession constatée suite au transfert d'actifs à sa filiale à 100 % PagesJaunes SA.

(3) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 avril 2006.

